Saint Martin d'Hères, le 4 novembre 2026

Université Grenoble Alpes

PROCES-VERBAL

du tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures déposées pour les élections professionnelles du jeudi 3 décembre 2026 au jeudi 10 décembre 2026

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 951-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté n° 2020-041 du 23 janvier 2020 portant création de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) ;

Vu l'arrêté n° 2020-042 du 23 janvier 2020 du président de l'UGA portant création de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) ;

Vu l'arrêté n° 2026-087 du 1er juin 2026 fixant les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration d'établissement de l'Université Grenoble Alpes (CSAE) ;

Vu l'arrêté n° 2026-088 du 1er juin 2026 fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes de la commission paritaire d'établissement compétente à l'égard des personnels de l'Université Grenoble Alpes ;

Vu l'arrêté n° 2026-089 du 1er juin 2026 fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels de l'Université Grenoble Alpes ;

Vu la circulaire ministérielle du 17 avril 2026 relative aux élections professionnelles de décembre 2026 ;

Vu la délibération N° 1 – D. 20.05.2022 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes du 20 mai 2022 portant création du Comité Social d'Administration (CSA) de l'Université Grenoble Alpes et fixation des parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité ;

Vu l'arrêté n° 2026-147 du 10 octobre 2026 relatif à l'élection des représentants du personnel au Comité Social d'Administration (CSA) d'établissement ;

Vu l'arrêté n° 2026-148 du 10 octobre 2026 relatif à l'élection des représentants du personnel à la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) ;

Vu l'arrêté n° 2026-149 du 10 octobre 2026 relatif à l'élection des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) ;

Considérant qu'au 22 octobre 2026 à 17 heures ont été enregistrées pour les élections professionnelles les candidatures des organisations syndicales suivantes :

1	**CFDT**
2	**CGT**
3	**FO**
4	**FSU**
5	**UNSA**
6	**SNACL**

Après avoir constaté que :

- les noms de toutes les candidatures déposées figurent dans l'urne, il est procédé à un tirage au sort.

Résultat du tirage au sort :

L'ordre d'affichage des candidatures déposées est le suivant :

Comité social d'administration de l'Université Grenoble Alpes

Numéro d'ordre	Nom de la candidature
3	**CFDT** **CFDT : S'engager pour chacun, agir pour tous**
5	**CGT** **CGT Université de Grenoble**
2	**FO** **FNEC FP-FO**
4	**FSU** **FSU**
1	**UNSA** **UNSA**

CCPANT pour les personnels exerçant des fonctions administratives et techniques

Numéro d'ordre	Nom de la candidature
CATEGORIE A	
5	CGT CGT Université de Grenoble
3	FO fnec fp-fo
1	FSU FSU
4	SNALC SNALC
2	UNSA UNSA
CATEGORIE B	
1	CGT CGT Université de Grenoble
2	FO fnec fp-fo
3	SNALC SNALC
4	UNSA UNSA
CATEGORIE C	
2	CGT CGT Université de Grenoble
4	FO fnec fp-fo
1	SNALC SNALC
3	UNSA UNSA

CCPANT pour les personnels exerçant des fonctions d'enseignement et/ou de recherche

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS	
3	CGT CGT Université de Grenoble
1	FO fnec fp-fo
2	UNSA UNSA
DOCTORANTS	
2	CGT CGT Université de Grenoble
3	FO fnec fp-fo
1	UNSA UNSA

CPE – Groupe 1

Numéro d'ordre	Nom de la candidature
CATEGORIE A	
3	CGT CGT Université de Grenoble
1	FSU FSU
2	UNSA SNPTES-UNSA
CATEGORIE B	
2	CGT CGT Université de Grenoble
1	FSU SNASUB-FSU
3	UNSA SNPTES-UNSA
CATEGORIE C	
1	CGT CGT Université de Grenoble
3	FSU SNASUB-FSU
2	UNSA SNPTES-UNSA

CPE – Groupe 2

Aucune candidature déposée

CPE – Groupe 3

Numéro d'ordre	Nom de la candidature
CATEGORIE A	
	FSU FSU
CATEGORIE B	
	FSU FSU
CATEGORIE C	
	FSU FSU